

Devenez mécène du festival Jazz à Couches !

Tout au long de ses 34 années d'existence, le festival a affirmé sa renommée internationale. 70 000 spectateurs et plus de 1 000 musiciens ont partagé notre philosophie de diffusion et de développement du jazz en milieu rural.

L'ensemble des actions et engagements de l'association positionne le festival de *Jazz à Couches* comme ressource participant à la structuration du secteur de la musique de jazz en Saône-et-Loire, en Bourgogne et nationalement voire internationalement.

En devenant mécène du festival *Jazz à Couches*, vous apportez votre soutien au projet et accompagnez les axes de développement défendus par l'équipe depuis 34 ans :

- Dans le cadre d'une **découverte et d'une approche accessible du jazz et des musiques improvisées**, le festival propose chaque année plusieurs représentations à tarif adapté (*lejazzadugout*, séances à tarif libre ou à entrée gratuite).
- Depuis de nombreuses années, le festival *Jazz à Couches* s'engage auprès des **jeunes musiciens régionaux, en finançant et produisant la création de répertoires originaux**. Le projet de l'équipe s'inscrit dans une démarche artistique de création et de confiance aux jeunes artistes en début de carrière professionnelle de compositeur et/ou arrangeur. Ainsi, de jeunes artistes, souvent origines de la région Bourgogne Franche-Comté, sont régulièrement produits en première partie de musiciens de renommée internationale confirmée, leur permettant de présenter leur travail dans les mêmes conditions techniques.
- L'association du festival de jazz défend le développement de la **pratique musicale amateur en milieu rural**. Elle génère une activité musicale hebdomadaire de répétitions et interventions par le big-band de Couches, tout en assurant la production de projets favorisant la rencontre entre musiciens amateurs, artistes professionnels et groupes scolaires. Cette collaboration inscrit le festival dans une démarche de **développement des publics, et de sensibilisation du jeune public à l'écoute et à la pratique musicale**.

A l'heure de la mondialisation, l'ancrage d'une structure dans un village de 1 500 habitants assure une offre unique à des spectateurs déjà connaisseurs ou potentiellement de futurs amateurs de jazz.

Les avantages pour les entreprises

Le mécénat est le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La loi 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat culturel a introduit un cadre fiscal favorable aux dons relatifs aux actes de mécénat pour les entreprises. Il se matérialise par l'octroi, pour l'entreprise mécène, d'une **réduction d'impôts d'un montant de 60% de la somme versée** dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. Ainsi un don de 100 € ne coûte à l'entreprise que 40 €.

Et pour les particuliers

Le mécénat permet également aux particuliers de déduire **66 % du montant du don au profit du festival, de l'impôt sur le revenu**. Le plafond de la déduction s'élève à 20% du revenu imposable.

COUPON MECENAT 2020

A retourner avec un chèque à l'ordre de l'Association du festival de Jazz à :
Jazz à Couches – Mairie – 71 490 COUCHES
03.85.49.66.29 - www.jazzacouches.fr

Je soutiens le festival Jazz à Couches au titre du mécénat culturel

Raison sociale de l'entreprise :

Enseigne : N° Siret :

Adresse :

CP / Ville :

Téléphone : Mail :

Montant du don : €

A réception de votre don, nous vous adresserons un reçu fiscal.

Je souhaite faire un don au profit du festival Jazz à Couches en tant que particulier

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP / Ville :

Téléphone : Mail :

Montant du don : €

A réception de votre don, nous vous adresserons un reçu fiscal.

Je souhaite m'abonner à la lettre d'information du festival Jazz à Couches

Mail :